

ŒUVRES

DE MESSIRE

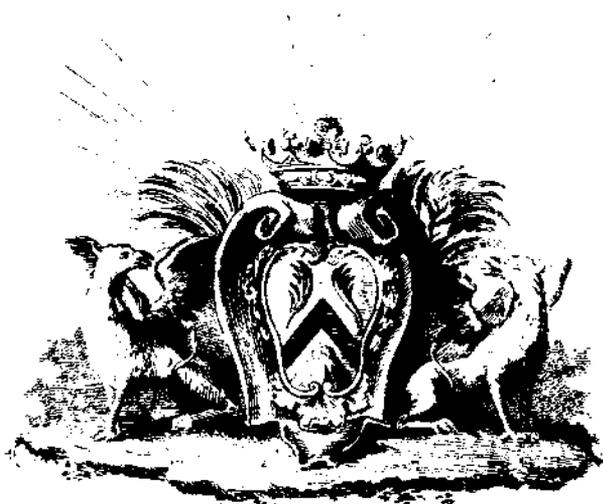
ANTOINE ARNAULD,

DOCTEUR DE LA MAISON ET SOCIÉTÉ

DE SORBONNE.

TOME DIX-HUITIÈME.

Contenant les deux derniers Nombres de la seconde Partie de la quatrième Classe.



A PARIS, & se vend à LAUSANNE,

Chez SIGISMOND D'ARNAY & COMPAGNIE.

M. DCC. LXXVIII.

T A B L E
D E S
C H A P I T R E S.

L I V R E P R E M I E R.

Du vrai Auteur du Traité de la Vocation des Gentils , & de ses vrais sentiments touchant la Grace & libre Arbitre. Contre la Traduction pleine d'erreurs & de faussetés, qui en a été faite depuis peu. pag. 35.

- CHAP. I. **D**E ceux à qui jusques à présent on a attribué ce traité: qu'il faut distinguer trois Prospers en France. 36
- CHAP. II. Que le Pape S. Gélase a cité ces Livres, qu'ils ne sont ni de l'Evêque Prosper, qui a souscrit aux Conciles de Carpentras & de Veson, ni de S. Prosper Evêque d'Orléans, ni d'Hilaire, compagnon de S. Prosper, lequel on fait voir qu'on ne doit pas confondre avec S. Hilaire Archevêque d'Arles. 38
- CHAP. III. Qu'on pourroit croire que Saint Prosper est Auteur de ce Traité, si l'on n'en considéroit que la Doctrine & les sentiments. 42
- CHAP. IV. Que la manière dont cet Auteur traite les choses, & combat les Sémipélagiens, non plus que le temps auquel cet ouvrage a été écrit, ne convient pas à la personne de S. Prosper. 44
- CHAP. V. Que le style de ces deux Livres est fort semblable à celui de la lettre à Démétriadé: ce qui fait croire que ces deux Ouvrages sont du même Auteur. Mais que l'un & l'autre est fort différent de celui de S. Prosper: d'où il s'ensuit qu'apparemment ils ne sont point de lui. 46
- CHAP. VI. II. Partie de ce premier Livre, contenant les principales maximes de l'Auteur de ce Traité, touchant la grace, & le libre Arbitre. Que cet Auteur, comme S. Augustin & les autres Peres, a reconnu la vérité de la prédestination gratuite, & avant la prévision de tous les mérites des hommes. 51
- CHAP. VII. Que la cause du discernement des hommes dépend de la volonté de Dieu & de ses jugemens impénétrables. 53

- CHAP. VIII. *Quatre regles excellentes que cet Auteur donne pour expliquer les expressions générales de l'Écriture, touchant le salut des hommes.* p. 55
- CHAP. IX. *Que la volonté de Dieu ne manque jamais d'avoir son effet.* 58
- CHAP. X. *Que Jésus Christ étant mort pour tous, selon l'expression de l'Apôtre, & n'étant point mort en vain, il est mort pour tous les enfants de Dieu répandus dans tout le monde, lesquels il sauve par sa mort. Étrange falsification de ce Traducteur sur ce sujet.* 59
- CHAP. XI. *Que la nature corrompue n'étant point assistée de la grace, ne peut d'elle-même faire aucun bien.* 63
- CHAP. XII. *Qu'il n'y a nulle vraie vertu dans les infidèles, & que leurs meilleures actions ne sont point exemptes de péché.* 64
- CHAP. XIII. *Que tout ce qu'il y a de bien en nous, depuis les premiers commencements de la foi & de la prière jusqu'à la persévérance, est un don de Dieu, & un effet de la grace.* 65
- CHAP. XIV. *Que la grace ne nuit point au libre Arbitre, parce qu'elle ne nous fait faire le bien, qu'en nous le faisant vouloir.* 66
- CHAP. XV. *Que cette question, pourquoi la grace est donnée à l'un & non pas à l'autre, est impénétrable, & ne se résout pas, en disant que c'est que l'un la veut recevoir, & que l'autre ne le veut pas.* 67

L I V R E S E C O N D.

P R E M I E R P O I N T.

De la volonté de Dieu au regard du Salut des hommes.

État de la question. 72

CHAP. I. **Q**ue le sentiment de l'Auteur de la Vocation des Gentils sur ce sujet, est tout contraire à ce que lui a voulu imposer ce Traducteur par une insigne falsification. 75

CHAP. II. *Que la plus naturelle explication du passage de S. Paul, est de l'entendre des hommes de toutes sortes de conditions. Illustre témoignage des SS. Peres, des Papes, & des Conciles, qui confirment cette vérité, & confondent le jugement téméraire du P. Petau, qui a osé reprocher à S. Augustin, qu'il a tâché d'é luder par cette interprétation le passage de l'Apôtre.* 78

- CHAP. III. *Proposition erronée de ce Traducteur : que les hommes ne seroient pas libres, si Dieu avoit une volonté absolue de les sauver.* Page 87
- CHAP. IV. *Explication d'un passage de S. Augustin, où ce Traducteur, selon l'erreur ordinaire des disciples de Molina, a pris l'objection pour la résolution.* 92
- CHAP. V. *Que S. Augustin, S. Prosper, S. Fulgence, & le Maître des Sentences ont combattu comme une explication fautive & erronée, celle que ce Traducteur, après les Sémipélagiens & les Pélagiens, donne à ces paroles de l'Apôtre; Dieu veut que tous les hommes soient sauvés.* 95
- CHAP. VI. *Passage de S. Prosper falsifié, & pris à contre-sens par ce Traducteur.* 96
- CHAP. VII. *Abus que ce Traducteur, à l'exemple des autres partisans de Molina, fait d'un passage de S. Augustin, qui selon qu'il l'explique lui-même dans ses Rétractations, ruine entièrement le sens qu'on en veut tirer contre sa Doctrine.* 98
- CHAP. VIII. *Réponse à un fameux passage de S. Thomas de sa Somme contre les Gentils, que l'on fait voir, par la suite du discours de ce Saint, être tout-à-fait contraire à la prétention de ces nouveaux Théologiens.* 99
- CHAP. IX. *Opposition formelle de la Doctrine de S. Thomas à ce qu'enseignent ces nouveaux Théologiens, que Dieu donne généralement à tous des moyens suffisants pour se sauver.* 102
- CHAP. X. *Confirmation de la même Doctrine de S. Thomas, que Dieu ne donne point les graces suffisantes à tous les hommes.* 105
- CHAP. XI. *Que ce Traducteur condamne une conséquence, comme ne pouvant être faite que par un malicieux & un ignorant, laquelle néanmoins est de tous les SS. Peres & défenseurs de la grace.* 108
- CHAP. XII. *Explication importante de ce que dit S. Thomas, touchant la volonté antécédente & conséquente de Dieu, contre l'abus que ce Traducteur & ses Confreres en font.* 110
- CHAP. XIII. *L'illustre témoignage de l'Eglise de Lyon, qui confirme la Doctrine de S. Thomas, qu'il ne peut y avoir en Dieu de volonté générale au regard du salut des hommes, si ce n'est une volonté inefficace, & qui à proprement parler n'est qu'une simple velléité.* 115
- CHAP. XIV. *Examen de tout ce qu'apporte M. le Moine dans ses écrits, pour prouver, que Dieu de sa part veut que tous les hommes généralement soient sauvés, pourvu qu'ils le veuillent aussi de la leur. Réponses aux deux premiers passages de l'Ecriture, qu'il produit sur ce sujet.* 122
- Premier passage de l'Ecriture allégué par M. le Moine.* 123
- Second passage de l'Ecriture allégué par M. le Moine.* 125
- CHAP.

- CHAP. XV. Réponse aux deux autres passages de l'Écriture, rapportés par M. le Moine, à ce qu'il allègue de S. Augustin, de S. Prosper, & de S. Thomas. 129
- CHAP. XVI. Objections que M. le Moine se propose sur ce point, avec ses réponses qui sont examinées & réfutées. 135
- CHAP. XVII. Que le passage de S. Augustin contre Julien que M. le Moine s'oppose, ruine invinciblement sa doctrine quelques défaites dont il se serve pour l'é luder. 144
- CHAP. XVIII. Réfutation de la réponse pélagienne de M. le Moine à cette raison très-claire. Qu'en vain l'on dit, que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, pourvu qu'ils le veulent, puisqu'afin qu'ils le veulent, il faut qu'il le leur fasse vouloir. 150
- CHAP. XIX. Qu'il est tout-à-fait absurde, d'expliquer ce que dit S. Augustin, que la volonté de Dieu ne manque jamais d'avoir son effet de la volonté conséquente, au sens que M. le Moine prend ce terme; c'est-à-dire, de la volonté qui suit la prévision des mérites & des actions des hommes. 156
- CHAP. XX. Conclusion de ce premier point; jugement sincère & véritable de la conduite de M. le Moine dans son Traité de la Grace. 158

L I V R E T R O I S I È M E.

S E C O N D P O I N T.

De la Mort de Jésus Christ pour tous les hommes.

État de la question. 162

- CHAP. I. **Q**ue la Doctrine de S. Augustin, touchant le sens, auquel Jésus Christ est mort pour tout le monde, est conforme à l'esprit & au langage du Fils de Dieu, & des Apôtres dans les Écritures. Ce qui est prouvé par un grand nombre d'autorités claires & évidentes. 163
- CHAP. II. Confirmation de la même preuve par les endroits de l'Écriture, où le mot de tous est restreint à plusieurs, aux Elus, aux brebis de Jésus Christ, & à ceux que son Père lui a donnés. 171
- CHAP. III. Preuve de la même vérité par ce qui est dit dans l'Écriture, que Jésus Christ est mort pour ceux qu'il a aimés, & que selon S. Thomas, S. Bernard, S. Augustin, & toute l'Église, Dieu n'a jamais aimé ceux que sa grace n'a point tirés de l'état de péché qui est l'objet de sa haine. 174
- CHAP. IV. Témoignages de plusieurs Pères de divers âges, touchant la mort de Jésus Christ pour les fideles, ou pour les élus, & non pour tous les Ecrits sur le Jansénisme. Tome XVIII. F f f f f

- hommes généralement, ce que l'on fait voir aussi avoir été décidé par les Conciles, & par les Papes.* 181
- CHAP. V. *Que la même vérité est confirmée par cet Auteur du Traité, de la Vocation des Gentils, quoique ce Traducteur lui ait imposé le contraire.* 189
- CHAP. VI. *Que ce Traducteur & les Auteurs du Livre intitulé: les véritables sentiments de S. Augustin touchant la Grace, abusent de ce que dit S. Paul parlant de Dieu: qu'il est le Sauveur de tous les hommes, & principalement des fideles, & de ce que dit sur ce passage l'Auteur de la Vocation des Gentils, quoique le vrai sens de S. Paul & de ce Pere soit tout contraire à ce qu'ils prétendent, ce qui est justifié par les plus célèbres Interpres de l'Apôtre.* 193
- CHAP. VII. *Qu'on ne peut dire comme fait ce Traducteur, que Jesus Christ est mort pour tous, non seulement quant à la suffisance du prix, mais ayant une volonté efficace de sa part de les faire tous jouir du fruit de sa passion.* 199
- CHAP. VIII. *Que l'exemple des enfants qui ne peuvent être baptisés, est une preuve invincible, selon les SS. Peres, que Dieu ne veut pas le salut de tous les hommes sans exception, & que Jesus Christ n'est pas mort pour tous, au sens des Sémipélagiens, & de ces nouveaux Docteurs.*
- Réfutation de ce que M. le Moine a dit sur ce sujet dans ses Ecrits.* 201
- CHAP. IX. *Quelle est sur ce point la doctrine de S. Prosper, que ce Traducteur a falsifiée. Réfutation de la conséquence que ce Théologien & les Auteurs du Livre intitulé: les véritables sentiments, &c. tirent de la préface de ce Saint sur les objections de Vincent, qu'entre les articles que les Sémipélagiens reprochoient aux Catholiques, les uns n'étoient que des pures calomnies, & les autres étant vrais en un sens, étoient exprimés d'une manière odieuse.* 209
- CHAP. X. *Qu'il est constant par la propre confession du P. Petau, que selon la doctrine de S. Augustin, Jesus Christ n'est point mort pour le salut éternel des réprouvés.* 213
- CHAP. XI. *Réponse au premier passage de S. Augustin que ce Traducteur objecte, où il est montré que Jesus Christ n'est pas mort, & n'a pas prié pour tous ceux qui l'ont crucifié.* 217
- CHAP. XII. *Réponse au second passage de S. Augustin. En quel sens on peut dire que Judas a été racheté par Jesus Christ, mais qu'il est constant, que selon ce Saint tous les hommes ne l'ont pas été. Ce qui est prouvé par plusieurs passages clairs & formels, comme aussi par l'autorité du grand Saint Grégoire Pape. Explication de ce que M. le Moine oppose de S. Léon.* 219

- CHAP. XIII. *Eclaircissement d'un argument de S. Augustin contre Julien, que ce Traducteur & les Auteurs d'un nouveau Livre intitulé, les véritables sentiments de S. Augustin, touchant la Grace, aussi-bien que M. le Moine dans ses Ecrits, alleguent comme favorable à leur opinion touchant la mort de Jesus Christ, pour le salut de tous les hommes.* 224
- CHAP. XIV. *Suite de la réponse au nouveau Livre des véritables sentiments de S. Augustin touchant la Grace. Eclaircissement particulier de l'argument de S. Augustin, contre Julien.* 231
- CHAP. XV. *Réfutation d'une insigne fausseté de ce nouveau Livre. Que les principes de notre foi nous obligent de donner plus d'étendue à ces paroles de l'Apôtre: In quo omnes peccaverunt qu'à ces autres: unus pro omnibus mortuus est.* 240
- CHAP. XVI. *Suite de la réfutation du Livre intitulé: les véritables sentiments de S. Augustin, touchant la Grace. Explication d'un passage de la Cité de Dieu, & de celui de S. Paul: un seul est mort pour tous, donc tous sont morts.* 247
- CHAP. XVII. *Réfutation d'un autre argument que les Auteurs du même Livre ont tiré d'une dispute de S. Augustin contre les Donatistes. Que cette dispute fait voir au contraire que selon ce Saint, Jesus Christ n'est pas mort pour les infideles, mais seulement pour les fideles.* 254
- CHAP. XVIII. *Qu'il est constant, selon les Peres, que si Jesus Christ étoit mort pour tous, avec une volonté efficace de sa part pour les sauver, tous seroient sauvés.* 264
- CHAP. XIX. *Explication d'un passage de S. Augustin. Que cette proposition, il ne tient qu'à un chacun que tous ne soient sauvés, est convaincue de fausseté par l'exemple des enfants, & qu'elle n'est vraie au regard des autres qu'en un sens tout différent de celui des Sémipélagiens & des disciples de Molina.* 267
- CHAP. XX. *En quoi Jesus Christ comme Médecin des ames est différent des Médecins ordinaires de nos corps. Que dans le passage de S. Augustin objecté par ce Traducteur, par M. le Moine & les autres, le monde que Jesus Christ est venu sauver, est le monde élu & prédestiné.* 274
- CHAP. XXI. *Que la maniere selon laquelle le Concile de Trente dit, Jesus Christ est mort pour tous les hommes, est tout-à-fait contraire à celle de ces nouveaux Théologiens. Réponse à l'instance des Auteurs du Livre intitulé: les véritables sentiments de S. Augustin, touchant la Grace. Que M. le Moine a reconnu, que le passage du Concile ne prouve rien contre la doctrine des disciples de S. Augustin.* 278
- CHAP. XXII. *Examen des Ecrits de M. le Moine, touchant ce second point de la Mort de Jesus Christ. Objections qu'il se propose, & Réfutation*

des réponses qu'il y apporte. Première objection; que Jesus Christ n'est mort que pour les prédestinés. Qu'il ne peut accorder comme il fait, que cela est vrai, quant à l'efficace, mais non quant à la suffisance, sans ruiner absolument sa doctrine. Eclaircissement d'un passage de S. Thomas par un autre très-important du même Saint. 280

CHAP. XXIII. *Seconde objection que M. le Moine se propose: que les prieres de Jesus Christ étant toujours exaucées, il n'a pu prier pour le salut des réprouvés, répond que les prieres de Jesus Christ pour le salut des hommes n'ont pas été exaucées au regard de tous, parce qu'elles n'ont été que conditionnelles, ce qu'on fait voir par cinq preuves évidentes, ne se pouvoir soutenir sans tomber en de très-grandes erreurs.* 286

CHAP. XXIV. *Suite de la réfutation des prieres conditionnelles, que M. le Moine attribue à Jesus Christ au regard du salut des hommes: que S. Thomas est directement contraire à cette fausse doctrine: Et que l'exemple de la priere au Jardin, non seulement ne la favorise point, mais la détruit même, comme on le fait voir par trois différences notables qui se trouvent en cette priere, Et celle que Jesus Christ a faite pour le salut de tous les hommes.* 296

CHAP. XXV. *Réfutation de la réponse de M. le Moine à la troisième Objection, qui est que l'Eglise ne prieroit point pour ceux qu'elle sauroit être réprouvés. Qu'avouant comme il fait, que la conduite de Jesus Christ au regard des réprouvés a été telle, que seroit celle de l'Eglise, si elle avoit la même certitude qu'il a toujours eue de leur réprobation en particulier; il faut nécessairement qu'il reconnoisse, nonobstant toutes ses distinctions que Jesus Christ n'a point prié pour leur salut.* 304

LIVRE QUATRIEME.

TROISIEME POINT.

Des prétendues Graces suffisantes données à tous les hommes.

État de la question.

310

CHAP. I. **C**onformité de cette doctrine, Et des prétendues graces suffisantes données à tous les hommes, avec celle des Sénipélagiens, Et opposition de la même doctrine à celle des SS. Peres de l'Eglise. Opinion de M. le Moine, rapportée Et réfutée en passant. 311

CHAP. II. *Que ce Traducteur, M. le Moine, Et les autres disciples de Molina, abusent manifestement de la doctrine du Livre de la Vocation des*

- Gentils, pour appuyer leur opinion d'une grace suffisante, donnée à tout le monde, la grace générale, dont parle cet ancien Pere, n'étant qu'une grace extérieure & naturelle, qui n'a rien de commun avec la prétendue grace suffisante de ces nouveaux Théologiens. 317
- CHAP. III. Six falsifications par lesquelles ce Traducteur a corrompu un seul passage du Traité de la vocation des Gentils, pour y faire trouver sa grace suffisante. 322
- CHAP. IV. Suite de l'explication de la grace générale, dont parle l'Auteur de la Vocation des Gentils, que c'est une grace toute naturelle, & une lettre qui tue, si elle n'est accompagnée de l'esprit de la vraie grace qui n'est pas commune à tous. 327
- CHAP. V. Pourquoi la considération des créatures, qui d'elles-mêmes devroient porter les hommes à connoître & à servir Dieu, ne peut maintenant servir à personne, sans une grace particulière que Dieu donne à qui il lui plaît. 332
- CHAP. VI. Que la grace générale dont parle l'Auteur de la Vocation des Gentils ne peut être prise, sans hérésie, pour une grace suffisante au salut, n'étant selon ce même Pere, qu'une instruction & une lettre qui tue, si elle n'est accompagnée d'une grace particulière qui n'est pas donnée à tous. 335
- CHAP. VII. Sept preuves claires & indubitables qui font voir que selon l'Auteur de la Vocation des Gentils, la vraie grace de Jesus Christ nécessaire au salut, n'est point donnée à tous les hommes. 341
- CHAP. VIII. Excellents passages des SS. Peres, qui justifient que la beauté du monde & les biens de la nature sont propres d'eux-mêmes à faire connoître & aimer Dieu: mais que l'homme, depuis sa chute, ne peut se servir de ces secours extérieurs & naturels, sans une grace intérieure & surnaturelle, que Dieu ne donne qu'à qui il lui plaît. 348
- CHAP. IX. Réponse aux passages que ce Traducteur allegue du Traité de la vocation des Gentils, que la remontrance que Dieu fit à Caïn, n'a point été, selon les Peres, une grace vraiment suffisante pour le convertir intérieurement & dans le cœur. 352
- CHAP. X. Que les principes de la Doctrine Catholique établie par S. Augustin, ruinent entièrement la prétendue grace suffisante que les Disciples de Molina veulent être donnée à tous les hommes.
- I. Principe, que ce qui est commun à tous les hommes est nature, & non pas grace. 356
- CHAP. XI. Que le même Principe a été employé par les SS. Peres contre les Sémipélagiens, pour montrer que la foi dans son plus petit commencement dépend d'une grace qui n'est point commune au fidele & à l'infidele; mais

- qui distingue le fidele d'avec l'infidele. Ce qui ruine la grace suffisante de la foi & de la priere, introduite depuis peu par M. le Moine, & par quelques autres nouveaux Scholastiques. Réfutation d'un Sophisme puérile du P. Petau. 365
- CHAP. XII. II. Principe de S. Augustin contre la prétendue grace suffisante donnée à tous les hommes, que c'est un jugement incompréhensible de Dieu, pourquoi la grace est donnée à l'un & non pas à l'autre.
- Cinq preuves tirées de divers endroits de S. Augustin qui établissent ce principe, & qui ruinent toutes les défaites des disciples de Molina. 375
- CHAP. XIII. Sixieme septieme huitieme Preuves du second principe de S. Augustin, contre la prétendue grace suffisante donnée à tout le monde: que c'est un jugement impénétrable, pourquoi la grace même de la foi & de la priere est donnée à l'un & non pas à l'autre: réfutation de quelques défaites de M. le Moine. 382
- CHAP. XIV. Neuvieme Preuve du second principe de S. Augustin, contre la prétendue grace suffisante donnée à tout le monde, où il est particulièrement expliqué, pourquoi la grace de persévérance, s'obtenant par la priere, c'est néanmoins un jugement impénétrable, de ce qu'elle est donnée à l'un & non pas à l'autre. 391
- CHAP. XV. Réfutation des défaites dont les Auteurs des véritables sentimens de S. Augustin, touchant la grace, & M. le Moine dans ses Ecrits tâchent d'éluder cet argument invincible, que S. Augustin n'auroit point soutenu comme il fait par-tout, que c'est un jugement impénétrable, pourquoi la persévérance est donnée à l'un & non pas à l'autre, si la grace suffisante pour l'obtenir étoit donnée à tout le monde. 397

LIVRE CINQUIEME.

Suite du même sujet.

- CHAP. I. **Q**ue les Peres & les plus célèbres Auteurs Ecclésiastiques qui ont suivi S. Augustin, sont tous demeurés fermes dans ce principe indubitable de sa doctrine, que la vraie grace de Jesus Christ nécessaire pour faire le bien n'est point donnée à tous. Cinquieme siecle. S. Prosper & S. Léon. 405
- CHAP. II. Sixieme siecle, S. Fulgence le Concile de Sardaigne, S. Pierre Diacre, L'Abbé Jean Maxance, Le second Concile d'Orange, & Primase. 410
- CHAP. III. S. Grégoire Pape, S. Isidore, S. Bede, Le B. Alcuin. 419

- CHAP. IV. *Neuvieme siecle, S. Paschase Ratbert Abbé de Corbie, Haymon Evêque d'Alberstat, S. Amolon Archevêque de Lyon.* 426
- CHAP. V. *Suite du neuvieme siecle; que ceux même qui durant ce temps combattoient par ignorance les vrais sentiments de l'Eglise, soutenus par S. Augustin touchant la prédestination & la grace, comme Jean l'Hybernois & Hincmar, demeuroient d'accord que la grace n'est pas donnée à tous.* 432
- CHAP. VI. *Quelques preuves de l'ignorance & de l'insuffisance d'Hincmar, qui a combattu dans le neuvieme siecle quelques points de la vraie doctrine de l'Eglise, touchant la prédestination & la grace. Examen du jugement que le P. Sirmond a fait de son dernier ouvrage de la prédestination.* 439
- CHAP. VII. *Que tous les Auteurs célèbres, qui ont défendu les vérités de la grace dans le neuvieme siecle, ont reconnu comme une maxime certaine & indubitable, qu'elle n'est point donnée généralement à tous les hommes.*
S. Prudence Evêque de Troyes, S. Remy Archevêque de Lyon, Flore Diacre de la même Eglise. 462
- CHAP. VIII. *Suite du neuvieme siecle. Loup Servat Prêtre de Mayence, le B. Loup Abbé de Ferrieres, Ratramne Religieux de Corbie, le second Concile de Toul.* 475
- CHAP. IX. *Onzieme siecle, S. Anselme Archevêque de Cantorbie. Excellents raisonnemens de ce Saint, qui font voir évidemment, combien est fautive la prétention de ces Scholastiques, qui veulent que la grace suffisante pour faire le bien ne manque jamais à personne.* 487
- CHAP. X. *S. Ildebert Evêque du Mans, & depuis Archevêque de Tours, lequel en passant on justifie d'une horrible calomnie, qui avoit fait douter de la pureté de ses mœurs avant son Episcopat.* 494
- CHAP. XI. *Douzieme siecle. S. Bernard, Richard de S. Victor, S. Alrede, Pierre Lombard.* 503
- CHAP. XII. *Treizieme siecle S. Thomas. Preuves convaincantes que ce Saint a cru très-certainement, que la grace absolument nécessaire pour le salut, & pour observer la loi de Dieu, n'est point commune à tous les hommes.* 514
- CHAP. XIII. *Réponse à tous les passages de S. Thomas, qui sont allégués dans le livre des Sentimens de S. Augustin, touchant la grace, pour la prétendue grace suffisante des disciples de Molina.* 518
- CHAP. XIV. *Réfutation d'une insigne imposture du même livre, où il est dit, que tous les Disciples de S. Thomas reconnoissent une grace suffisante, qui manque d'avoir son effet par le seul défaut du consentement de l'homme, que M. le Moine, soutient tout le contraire dans ses Ecrits.* 525

- CHAP. XV. *Suite de la Tradition contre la grace suffisante donnée à tous les hommes. Siecles 13 14 & 15.*
Gilles de Rome, Hervé Noël, Pierre d'Ailly Cardinal, Denys Chartreux. 529
- CHAP. XVI. *Seizieme siecle. La doctrine de la grace suffisante donnée à tous les hommes, censurée par les Facultés Catholiques de Louvain & de Douay. Insigne imposture du Livre des sentiments de S. Augustin touchant la grace.* 536
- CHAP. XVII. *Dix-septieme siecle. Estius Chancelier de l'Université de Douay, & le Pape Clément VIII. Conclusion de cette Tradition de l'Eglise, contre la grace suffisante donnée à tous les hommes.* 546

LIVRE SIXIEME.

Suite du troisieme Point. Réfutation de tout ce qu'allegue M. le Moine, pour soutenir la doctrine de la grace suffisante donnée à tous les hommes.

- CHAP. I. **P** Rétenion de M. le Moine, pour prouver que la grace suffisante est donnée à toutes les personnes âgées, quoiqu'infideles, & sans connoissance de Jesus Christ. Réponse au premier passage: venez à moi vous tous, &c. Qu'il prouve au contraire, que ceux qui n'ont point connu Jesus Christ, & à qui par conséquent cette invitation n'a point été faite, n'ont point eu de graces suffisantes. 553
- CHAP. II. Réponse au second passage, en quel sens Jesus Christ est la lumiere qui illumine tous les hommes. Que l'entendant de l'illumination de la grace, il les illumine tous, selon S. Augustin, non que tous soient illuminés, mais parce que nul n'est illuminé que par lui. 556
- CHAP. III. Réponse à ce que M. le Moine allegue de S. Augustin, pour fortifier sa preuve de la grace suffisante, que ce Saint ne dit autre chose, sinon que tous peuvent observer les commandements de Dieu, s'ils le veulent; mais qu'il ajoute qu'afin qu'ils le veuillent, il faut que Dieu leur prépare la volonté, & la fortifie par le don de son amour; ce qu'on fait voir évidemment, contre la vaine distinction de M. le Moine, ne se pouvoir entendre que d'une grace efficace, qui n'est point certainement donnée à tous. 561
- CHAP. IV. Réfutation de l'instance de M. le Moine, que si la grace n'étoit toujours présentée aux hommes, ce que dit S. Augustin, que tous peuvent observer les commandements de Dieu s'ils veulent, seroit aussi impertinent que de dire à un homme qui n'a point d'argent, vous acheteriez cette terre
 si

si vous vouliez, que cette comparaison est impertinente, & prouve tout le contraire de ce qu'il prétend. pag. 570

CHAP. V. *Suite de la réfutation de l'instance de M. le Moine par trois considérations, dont la première est l'explication de cette proposition, tous observeroient les commandements de Dieu s'ils le vouloient, par deux exemples pris de la comparaison même : où l'on montre aussi contre le Livre des Sentiments de S. Augustin touchant la grace, que la parole de ce Saint : On peut dire au juste qui tombe, vous vous préserveriez si vous vouliez ; est mal alléguée pour l'établissement de la grace suffisante de ces Scholastiques.* 577

CHAP. VI. *La deuxième considération touchant l'impossibilité d'observer les commandements de Dieu sans la grace, est qu'il ne faut pas confondre l'impuissance extérieure & involontaire, avec l'impuissance intérieure & volontaire, telle qu'est celle d'observer les commandements de Dieu sans la grace. Que la première excuse, & non la seconde, comme l'enseigne expressément S. Bernard.* 581

CHAP. VII. *La troisième considération est, que cette impuissance volontaire n'empêche pas qu'il ne soit vrai en un sens, que l'observation des commandements de Dieu est en la puissance de l'homme, comme Bellarmin l'enseigne, & le prouve par la doctrine de S. Augustin.* 584

CHAP. VIII. *Réponse à ce que M. le Moine allegue du troisième Concile de Valence ; que le sens auquel ce Concile dit, que les méchants ne périssent point pour n'avoir pas pu être bons, mais pour ne l'avoir pas voulu être, est absolument contraire aux prétentions de M. le Moine, comme il est prouvé par toute la suite du Canon, & par le bienheureux Remy, Archevêque de Lyon, Président de ce Concile.* 588

CHAP. IX. *Réponse à un Passage d'un Concile de Cologne, tenu sous Herman, qui quelque temps après se fit hérétique, & fut déposé de son Archevêché.* 595

CHAP. X. *Réponse à un Passage de S. Augustin du Livre III. du libre Arbitre : Qu'il ne peut rien faire pour M. le Moine, si l'on ne l'explique selon l'erreur où étoit ce Saint avant qu'être Evêque, lorsqu'il croyoit que la foi dépendoit plus de notre libre Arbitre que les bonnes œuvres, ce qu'il a rétracté depuis.* 600

CHAP. XI. *Réponse à un autre Passage de S. Augustin, qui prouveroit, selon que le prend M. le Moine, qu'il n'y a point d'homme, qui ne puisse s'adresser à Dieu par une priere humble & pieuse, & lui demander sa grace par Notre Seigneur Jesus Christ, pour être délivré de la tyrannie de ses passions. Ce qu'on fait voir être entièrement contraire à la doctrine de ce Saint, & à la vérité de notre foi : qu'on ne peut prier que par une grace, avec laquelle on ne manque jamais de prier.* 608

CHAP. XII. *Réfutation des réponses de M. le Moine aux objections qu'il se Ecrits sur le Jansénisme. Tome XVIII.* G g g g g g

- propose contre sa doctrine. I. Objection qui regarde ceux auxquels l'Évangile n'a point été prêché. Que cette objection est le raisonnement même de S. Prosper contre les Sémipélagiens : Et que l'état auquel M. le Moine veut que les Payens aient été avant la prédication de l'Évangile, est tout contraire à ce que S. Paul nous en enseigne.* pag. 615
- CHAP. XIII. *De la seconde objection que M. le Moine se propose, que la foi étant le premier & unique commencement de la piété, selon S. Augustin, les infidèles n'ayant pas la foi ne peuvent faire aucune action de piété. Qu'il prétend par sa réponse, qu'il y a une foi qui est toujours entre les mains des plus infidèles. Ce qu'on fait voir par S. Augustin être une fausseté visible.* 622
- CHAP. XIV. *Réfutation plus ample de cette prétendue foi générale de M. le Moine. Qu'on ne la peut soutenir sans s'engager en ce paradoxe, ou plutôt cette rêverie, que Dieu s'est donné à connoître une infinité de fois à tous les Payens, à qui la foi n'a point été prêchée, & qu'il les a suffisamment instruits immédiatement par lui-même, pour pouvoir croire en lui, & l'invoquer toutes les fois qu'ils étoient tentés de faire le mal.* 628
- CHAP. XV. *Réfutation des exemples que M. le Moine allègue pour établir une certaine foi commencée, qu'il prétend être en la puissance de tous les hommes. Que la foi commencée des Catéchumènes suppose la prédication de l'Évangile, & que c'est une foi de Jesus Christ, laquelle M. le Moine avoue dépendre d'une grace efficace, qui n'est point donnée à tous les hommes.* 638
- CHAP. XVI. *Que l'exemple de Corneille ne prouve point aussi que tous les hommes puissent avoir une foi commencée semblable à celle de ce Centenier : tant parce que l'instruction qui lui a servi à connoître un seul Dieu, a manqué à une infinité de personnes, que parce qu'il n'y a plus maintenant, depuis le parfait établissement de la Religion Chrétienne de vraie foi en Dieu, qui ne soit accompagnée de la Foi en Jesus Christ.* 642
- CHAP. XVII. *Réfutation des distinctions & sous-distinctions que M. le Moine rapporte pour répondre à cette maxime catholique de S. Augustin ; que la foi & dans son commencement & dans sa perfection, est un don de Dieu, & un don qu'il accorde aux uns & qu'il n'accorde pas aux autres.* 648
- CHAP. XVIII. *Réfutation de la réponse de M. le Moine aux Passages des SS. Peres, où il est dit expressément, que la grace de Dieu n'est point donnée à tous les hommes. Que sa réponse, qu'il veut faire croire être la même que celle de Bellarmin, est rejetée par Bellarmin, comme hérétique & pélagienne.* 655
- CHAP. XIX. *Que c'est une grande fausseté de soutenir comme fait M. le Moine, que lorsque S. Augustin dit, que la grace de Dieu n'est point donnée à tous les hommes, il n'a voulu parler que de la grace qui sanctifie &*

qui guérit l'ame, & non pas de celle qui prépare à cette guérison, telle qu'est la grace de la foi & de la priere. pag. 660

CHAP. XX. Que cette réponse de M. le Moine n'est pas moins fautive à l'égard de S. Prosper, étant clair par tout son Poëme, que la grace qu'il soutient n'être point donnée à tous les hommes, est particulièrement la grace de la foi, & celle qui est nécessaire aux infideles, pour en avoir les moindres commencemens. 665

CHAP. XXI. Que M. le Moine étant obligé d'avouer, que sa doctrine de la grace suffisante, ne peut subsister avec la prédestination avant les mérites, ce qu'il allegue ensuite, que la prédestination totale à la grace & à la gloire, telle que l'a définie S. Augustin dans le livre du don de la persévérance, est avant les mérites, mais que la prédestination partielle, & à la gloire seulement, est après les mérites, suffit pour condamner entièrement sa fautive doctrine. 676

CHAP. XXII. Que dans les maximes erronées de M. le Moine, en quelque sens que l'on prenne la prédestination, soit totalement, soit partialement, elle n'est point gratuite, mais dépendante de la volonté des hommes, & qu'ainsi sa doctrine en ce point, est la propre erreur des Sémipélagiens. 684

CHAP. XXIII. Réfutation des réponses que M. le Moine apporte dans les cahiers qu'il a dictés cette année 1650. à quelques nouvelles objections, dont la première est, que dans sa doctrine le mystere de la prédestination, n'est point incompréhensible, ce que l'on fait voir être confirmé par sa réponse même. 695

CHAP. XXIV. Réfutation de la réponse de M. le Moine à la deuxième des nouvelles objections; qui est, que sa doctrine de la grace suffisante ruine celle de S. Paul, touchant la loi, trois preuves tirées des trois chefs que contient sa réponse, qui confirment cette objection, & font voir que la Théologie de ces Scholastiques est entièrement opposée aux oracles de l'Apôtre. 702

CHAP. XXV. Troisième preuve, qui fait voir évidemment que la doctrine de M. le Moine ruine entièrement celle de S. Paul, en ce qu'il veut que la grace de la foi; par laquelle on obtient de Dieu le pouvoir d'accomplir ce qu'il commande, soit inséparablement jointe à la loi: au lieu que l'Apôtre nous enseigne clairement le contraire par-tout dans l'Épître aux Galates. 710

CHAP. XXVI. Fausseté de M. le Moine dans la réponse à la cinquième des nouvelles objections, se servant d'un passage de S. Augustin, pour en conclure tout le contraire de ce que ce Pere en conclut. 718

CHAP. XXVII. De l'instance que M. le Moine se propose, qui l'a obligé pour y répondre d'avancer cette impiété, que Dieu donne sa grace aux

hommes par justice, lorsqu'il leur commande des choses qu'ils ne peuvent faire sans grace. Que c'est dire simplement & absolument que la grace est due, & qu'ainsi elle n'est plus grace. pag. 721

CHAP. XXVIII. *Réfutation de ce que dit M. le Moine, pour couvrir son hérésie de la grace due, par justice, aux plus méchants, lorsqu'ils sont obligés à des choses qu'ils ne sauroient faire sans grace, qui est que Dieu pouvoit laisser les hommes depuis leur chute sans grace, pourvu qu'il ne leur commandât rien de nouveau.* 730

CHAP. XXIX. *Réfutation de la réponse de M. le Moine à la dernière des nouvelles objections qu'il se propose, qui est: que si S. Augustin avoit admis une grace de priere commune à tous les hommes, il en auroit parlé dans le livre de la Correction & de la Grace, lorsqu'il répond à cette plainte des Religieux d'Adrumet, qu'on ne les devoit pas reprendre lorsqu'ils péchoient, parce qu'ils n'avoient pas la grace nécessaire pour ne pas pécher.* 736

CHAP. XXX. *Abus que M. le Moine fait d'un passage de S. Augustin pour en tirer cette maxime erronée, que la grace ou de l'action, ou de la priere, est inséparablement jointe à la loi: & de l'imposture avec laquelle il ose dire que S. Augustin se sert de ce principe dans le troisième chapitre de la correction & de la grace, pour montrer que c'est la faute de l'homme, s'il n'a point la grace de faire le bien.* 742

CHAP. XXXI. *Réfutation de la réponse de M. le Moine à l'instance qu'il se propose, qui est que S. Augustin voulant expliquer pourquoi ceux qui n'aiment pas Dieu, ne laissent pas de mériter qu'on les reprenne, quoiqu'ils n'aient pas reçu de Dieu la grace de son amour; n'en rend point d'autre raison, sinon que la première cause de la dépravation de la volonté de l'homme ne vient pas de Dieu qui l'a créé juste, mais de l'homme même qui s'est corrompu par le péché.* 748

LIVRE SEPTIEME.

QUATRIEME POINT.

De l'efficace de la Grace. De la coopération de la volonté avec la Grace.

Pourquoi l'on se contente de traiter ici contre M. le Moine, que la grace de la priere n'est pas moins efficace que toutes les autres. 756

CHAP. I. **Q**uatre différentes opinions des Théologiens de ces derniers temps, touchant la grace suffisante & efficace; mais que M. le Moine a

- voulu former un nouveau parti, en prenant & rejetant de chacune ce qu'il lui a plu.* pag. 757
- CHAP. II. *Diverses preuves qui font voir contre M. le Moine, que la grace de la foi en Dieu & de la priere, n'est pas moins efficace indépendamment de la volonté que toute autre sorte de grace. Les trois premieres preuves. Réfutation du Livre intitulé, les sentiments de S. Augustin touchant la grace.* 761
- CHAP. III. *Quatrieme, cinquieme & sixieme preuves, qui font voir contre M. le Moine, que la grace de la foi & de la priere est aussi-bien efficace que toute autre grace.* 769
- CHAP. IV. *Septieme & huitieme preuves, que les Sémipélagiens ont repris dans la doctrine de S. Augustin, cette nécessité d'une grace efficace pour avoir les premiers commencemens de la foi, & que ce Saint l'a depuis encore soutenue & confirmée contr'eux dans ses derniers livres.* 773
- CHAP. V. *Neuvieme preuve. Réfutation de la distinction que M. le Moine apporte pour éluder la doctrine de S. Augustin, qui est, que la grace médicinale de Jesus Christ est toujours efficace, mais non pas celle qui prépare seulement à la guérison: qu'elle n'est fondée que sur le principe même des Sémipélagiens, qui est, que le desir d'être guéri, & la recherche du Médecin ne font pas partie de la guérison: ce que l'on fait voir par les Peres être très-faux dans les maladies de l'ame.* 778
- CHAP. VI. *Réfutation des six raisons que M. le Moine apporte dans ses nouveaux Ecrits de cette année 1650, pour prouver sa distinction entre la grace médicinale du Sauveur, qu'il avoue être toujours efficace, & une autre certaine grace, qui prépare seulement à la guérison, qu'il prétend n'être point efficace, mais soumise au libre Arbitre comme étoit celle d'Adam.* 789
- CHAP. VII. *Dixieme preuve. Que la nécessité de la grace puissante & efficace de Jesus Christ, n'étant fondée que sur la foiblesse où le libre Arbitre a été réduit par le péché, les infideles & les grands pécheurs en doivent avoir plus de besoin pour croire en Dieu, & pour desirer la grace, que les justes pour faire de bonnes œuvres; puisque la foiblesse des premiers au regard de la foi & de la priere, est beaucoup plus grande que celle des derniers au regard des actions de piété.* 806
- CHAP. VIII. *Suite de la dixieme preuve, que plus les maladies de l'ame sont grandes, plus les ames sont incapables de desirer la santé, & qu'elles ne le peuvent faire sans une très-grande miséricorde de Dieu, & une grace qui soit pour le moins aussi efficace que celle qui est nécessaire aux justes pour bien vivre.* 813
- CHAP. IX. *Onzieme preuve, que selon la doctrine de M. le Moine, il faut qu'il soit demeuré dans l'homme depuis le péché, au regard de la foi & de*

- la priere, quelque reste de sa premiere force & de sa premiere santé, qui est la propre erreur des Sémipélagiens.* pag. 819
- CHAP. X. *Douzieme preuve, que la raison pourquoi l'homme ne se peut glorifier qu'en Dieu seul depuis sa chute, c'est qu'il n'a rien de bon en lui qui ne soit un don de la grace efficace de Jesus Christ, & qu'ainsi ne lui étant pas plus permis de se glorifier en sa foi & en sa priere qu'en toute autre chose, il faut que la foi & la priere soient des dons de cette même grace efficace.* 821
- CHAP. XI. *Treizieme preuve: les prieres que l'Eglise fait pour la conversion des infideles, sont une preuve convainquante, selon les Peres, que c'est Dieu qui les fait croire & qui leur donne la foi par la vertu efficace de sa grace.* 826
- CHAP. XII. *Quatorzieme preuve, que l'Eglise se moqueroit de Dieu, lorsqu'elle lui rend graces pour la conversion d'un infidele, si elle ne croyoit sincèrement que c'est lui qui la fait croire par l'efficace de sa grace.* 831
- CHAP. XIII. *Quinzieme & derniere preuve, que Dieu ayant promis à Abraham la foi des nations, lui a promis, non ce que les hommes feroient s'ils vouloient, mais ce qu'il avoit résolu par un Décret immuable de faire lui-même dans les hommes, selon que l'Apôtre le témoigne, lorsqu'il dit, qu'Abraham avoit cru que Dieu peut faire ce qu'il a promis.* 836
- CHAP. XIV. *Suite de la quinzieme preuve. Réfutation de la réponse que M. le Moine apporte dans ses nouveaux Ecrits, à ce que dit S. Prosper, que c'est une erreur de croire que la volonté de Dieu soit efficace ou inefficace, selon qu'il plaît au libre Arbitre de l'homme.* 841

LIVRE HUITIEME.

CINQUIEME POINT.

- Abfurdités de la Doctrine de M. le Moine, en ce qui regarde la nécessité de la grace suffisante de priere. 847
- CHAP. I. *A* *Abfurdités incroyables dans lesquelles M. le Moine a été contraint de se jeter pour soutenir la nécessité de sa grace suffisante de priere: qu'il veut que les péchés que les hommes font en violant la loi de Dieu, ne soient pas libres, ni par conséquent péchés en eux-mêmes, mais seulement en ce que l'on omet de prier Dieu.* 848
- CHAP. II. *Que M. le Moine ne s'est engagé à soutenir cette maxime pernicieuse (que les péchés des hommes ne sont libres qu'en ce qu'ils omettent de prier Dieu) que par une suite inévitable de ses principes.* 855

- CHAP. III. *Plusieurs exemples qui font voir, que, selon la doctrine de M. le Moine, les plus grands crimes que les hommes aient commis & qu'ils commettent tous les jours, ne sont que des péchés matériels, & que Dieu ne peut pas imputer à péché. I. exemple, des Athées.* pag. 858
- CHAP. IV. *Second exemple, des méchants Princes qui ont voulu passer pour Dieux: combien il seroit ridicule de s'imaginer qu'ils ne se fussent jamais laissé aller aux débordements de leurs passions, sans parler à Dieu & sans avoir un mouvement de le prier.* 862
- CHAP. V. *Troisième & quatrième exemples. Qu'au lieu que, selon S. Augustin, toutes les actions des Payens ont été des péchés devant Dieu, elles doivent toutes avoir été innocentes, selon M. le Moine; & sur-tout, celles qu'ils ont faites en l'honneur de leurs faux Dieux.* 865
- CHAP. VI. *Cinquième & sixième exemples. Que les Philosophes en général, & les Epicuriens en particulier, qui nioient la Providence, ayant été les plus éloignés de tous les hommes de prier Dieu qu'il les préservât de pécher; tous les crimes qu'ils ont commis n'ont pu leur être imputés à péché, selon les principes de M. le Moine.* 870
- CHAP. VII. *Septième & huitième exemples. Que ceux même qui ont connu le vrai Dieu, mais qui n'ont point reconnu la nécessité de la grace pour faire le bien & éviter le péché, n'ayant point été en état de la demander à Dieu, sont excusables dans leurs péchés, selon M. le Moine.* 876
- CHAP. VIII. *Neuvième exemple, de ceux qui vivent dans l'Eglise, sont pires que les Payens, & ayant banni de leur cœur toute crainte de Dieu, s'abandonnent à toutes sortes de vices & de désordres: qu'on ne peut dire sans folie que ces personnes ne commettent jamais de crimes, sans avoir quelque mouvement de prier Dieu.* 883
- CHAP. IX. *Dixième exemple. Des femmes perdues. Que M. le Moine les doit estimer innocentes, si elles ont été tellement abandonnées, qu'elles n'aient eu aucune pensée de Dieu pendant leurs désordres.* 891
- CHAP. X. *Onzième exemple, des justes qui péchent par ignorance ou par surprise. Réfutation en passant de l'hérésie qu'il avance contre le Concile de Trente; qu'absolument parlant, tous les justes peuvent éviter tous les péchés, même véniels, avec les secours ordinaires de la grace actuelle.* 896
- CHAP. XI. *Douzième exemple, de ceux qui perdent fort jeunes l'innocence de leur Baptême.* 901
- CHAP. XII. *Que si la Théologie de M. le Moine étoit véritable, les Confesseurs devoient recevoir les plus grands pécheurs à la Communion sans passer par le Sacrement de pénitence, comme n'en ayant pas de besoin, & n'étant coupables d'aucun péché devant Dieu.* 905

- CHAP. XIII. *Diverses erreurs de M. le Moine, touchant la nécessité de la grace pour éviter le péché, pour faire le bien, & pour aimer Dieu. Et de l'inconstance qu'il témoigne dans ses erreurs mêmes, soutenant & niant la même chose en divers endroits de ses Ecrits, & de son nouveau Livre.* p. 907
- CHAP. XIV. *Que se retranchant dans les seuls péchés qui se commettent, ou par une grande ignorance, ou par une grande passion, lesquels M. le Moine avoue ne se pouvoir éviter que par la grace, il demeure toujours pour constant, que selon sa doctrine, il y a une infinité de crimes énormes, qui ne sont point péchés devant Dieu. Tous les exemples allégués renfermés dans une démonstration.* 916
- Démonstration convainquante de la fausseté de la doctrine de M. le Moine touchant la grace suffisante de priere.* 918
- CHAP. XV. *Suite manifeste de la démonstration précédente. Premièrement, que la grace n'est pas donnée à tous. Secondement, qu'elle n'est point nécessaire pour ôter aux pécheurs tout sujet d'excuse. Troisièmement, que la doctrine de M. le Moine a été condamnée d'erreur par la Faculté de Paris, il y a plus de 300 ans. Quatrièmement, qu'une semblable démonstration peut être faite contre toute autre grace suffisante des Molinistes, aussi-bien que contre celle de priere.* 921
- CHAP. XVI. *Que si on examine avec soin l'opinion des protecteurs de la grace suffisante, il se trouvera qu'elle retombe insensiblement dans l'hérésie des Pélagiens, qui croyoient que la nature pouvoit prévenir la grace & se disposer à la recevoir.* 924
- CHAP. XVII. *Avis charitable à toutes les personnes de piété, de se consulter eux-mêmes, pour découvrir la fausseté de la grace suffisante, avec un excellent passage de S. Anselme, qui fait voir qu'il y a plus de sujet de s'étonner de ce que Dieu donne sa grace à quelques-uns, que de ce qu'il ne la donne pas à tous.* 928
- CHAP. XVIII. *Conclusion de tout l'Ouvrage.* 939
- Falsifications grossières du P. Labbe, Jésuite, dans un livre intitulé: Antitheses Cornelii Jansenii & D. Augustini, Auctore P. L. Parisiis, apud Florentinum Lambert, in Claustro Jesuitarum.* 942

FIN DE LA TABLE.